



29 mai 2014

**Compte rendu du président de la cinquième Assemblée du FEM
Cancún (Mexique)
28-29 mai 2014**

Point 1 de l'ordre du jour *Cérémonie d'ouverture*

1. La séance est ouverte et les allocutions d'ouverture sont prononcées par M. Fernando Aportela, vice-ministre des Finances et de la Dette publique du Mexique, S.E.M. Juan Jose Guerra Abud, ministre de l'Environnement et des Ressources naturelles du Mexique et Mme Naoko Ishii, directrice générale et présidente du FEM.
2. Une vidéo passant en revue les faits marquants de deux décennies d'action de l'appareil du FEM au Mexique est présentée.

Point 2 de l'ordre du jour *Élection du président*

3. M. Juan Jose Guerra Abud, ministre de l'Environnement et des Ressources naturelles du Mexique est élu président.

Point 3 de l'ordre du jour *Élection des vice-présidents*

4. M. Bruno Oberle, secrétaire d'État et directeur du Bureau fédéral suisse de l'Environnement, et S.E. Madame Judi Wakhungu, ministre de l'Eau et de l'Environnement du Kenya, sont élus vice-présidents de l'Assemblée.

Point 4 de l'ordre du jour *Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux*

5. L'Assemblée approuve l'ordre du jour provisoire distribué aux participants sous la cote GEF/A.5/01. L'Assemblée approuve l'organisation des travaux proposée dans l'ordre du jour provisoire annoté (GEF/A.5/02).

Point 5 de l'ordre du jour *Modification de l'Instrument*

6. En vertu du paragraphe 34 de l'*Instrument pour la restructuration du Fonds pour l'environnement mondial*, l'Assemblée approuve par consensus les amendements à l'Instrument sur recommandation du Conseil, compte tenu des opinions exprimées par les Agences de mise en

œuvre et l'Administrateur. Les modifications prennent effet une fois adoptées par les Agences de mise en œuvre et l'Administrateur conformément à leurs règles de procédure et règlements respectifs.

7. Les modifications proposées sont présentées à l'Assemblée, sur recommandation du Conseil, dans le document GEF/A.5/09 intitulé *Modification de l'Instrument*. L'Assemblée les approuve et le texte modifié fait l'objet de l'Annexe 1 au présent Compte rendu.

Point 6 de l'ordre du jour *Rapport sur la Caisse du FEM*

8. L'Assemblée prend note du rapport de l'Administrateur, intitulé *Financement de FEM-5 : Rétrospective* (GEF/A.5/06).

Point 7 de l'ordre du jour *Exposé sur la Vision du FEM en 2020*

9. La directrice générale et présidente du FEM prononce une allocution en séance plénière inspirée du document intitulé *Stratégie à long terme du FEM – FEM 2020* (GEF/A.5/10). Naoko Ishii fait observer que la Stratégie a été favorablement accueillie par le Conseil à sa 46^e réunion. L'Assemblée se félicite de la *Stratégie à long terme du FEM – FEM 2020*.

Point 8 de l'ordre du jour *Rapport sur la sixième reconstitution de la Caisse du FEM*

10. L'Assemblée prend note du document intitulé *Sixième reconstitution des ressources de la Caisse du FEM : Résumé des négociations* (GEF/A4/07).

Point 9 de l'ordre du jour *Allocution du représentant du Groupe consultatif pour la science et la technologie (STAP) du FEM*

11. L'Assemblée se félicite du rapport du Groupe consultatif pour la science et la technologie portant sur le travail qu'il a réalisé pendant FEM-5 et qui fait l'objet du document GEF/A.5/03.

Point 10 de l'ordre du jour *Allocution du représentant du Bureau de l'évaluation du FEM*

12. L'Assemblée se félicite du document intitulé *Cinquième bilan global du FEM* (GEF/A.5/04) et prend bonne note des constatations et recommandations de la mission chargée de cette étude et d'autres rapports d'évaluation préparés au cours de FEM-5.

Point 11 de l'ordre du jour *Rapport sur les Membres*

13. L'Assemblée prend note du *Rapport sur les Membres* (GEF/A.5/05).

Point 12 de l'ordre du jour *Rapport sur la vérification des pouvoirs*

14. Le Bureau présente son rapport de vérification des lettres de créance en séance plénière.

15. Les tables rondes s'intéressent à des aspects cruciaux de la vision du FEM à l'horizon 2020 et aux stratégies et programmes pour FEM-6. Sept thèmes sont abordés dans le cadre des tables rondes organisées durant l'Assemblée, à savoir : Financement d'une croissance verte ; Capital naturel ; Rôle de la législation dans l'accélération et la transposition du changement à l'échelle nationale ; Villes durables et résilientes ; Liens entre ressources hydriques, alimentaires et énergétiques ; Matières premières durables ; et Accords multilatéraux sur l'environnement et Cadre pour l'après-2014 : un programme tourné vers l'avenir.

16. Les tables rondes sont composées d'intervenants représentant des secteurs tels que le secteur public, les organisations internationales et le secteur privé. La participation est ouverte aux ministres et chefs de délégation, ainsi qu'aux personnes invitées à l'Assemblée.

Table ronde 1.1 Financement d'une croissance verte

Hôte : M. Fernando Aportela Rodriguez – Vice-ministre des Finances et de la Dette publique (Mexique)

Intervenants :

- M. LI Yong – Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
- M. Peter Seligmann – Directeur général de Conservation International
- M. Daniel Servitje – Directeur général et président du groupe Bimbo (Mexique)
- M. Mohale Rakgate – Directeur général de la Banque de développement de l'Afrique australe

Modérateur : M. Joachim von Amsberg – Vice-président du financement du développement de la Banque mondiale

Table ronde 1.2 Capital naturel

Hôte : M. Fernando Aportela Rodriguez – Vice-ministre des Finances et de la Dette publique (Mexique)

Intervenants :

- M. Braulio Ferreira de Souza Dias – Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique
- M. Carlos Roxo – Directeur de la durabilité et des relations extérieures de Fibria
- M. Jose Sarukhan Kermez – CONABIO (Mexique)

- M. Eduardo Sojo – Président de l’Institut national des statistiques et de la géographie (Mexique)
- M. Tshekedi Khama – Ministre de l’Environnement, de la Faune sauvage et du Tourisme (Botswana)

Modérateur : Mme Rosina Bierbaum – Présidente du Groupe consultatif pour la science et la technologie

Table ronde 2.1 Rôle de la législation dans l’accélération et la transposition du changement à l’échelle nationale

Hôte principal de la table ronde : S.E. M. Juan Jose Guerra Abud – Ministre de l’Environnement et des Ressources naturelles (Mexique)

Intervenants :

- M. Graham Stuart – Député (Royaume-Uni)
- M. James Lembeli – Député (Tanzanie)
- Mme Lourdes Adriana Lopez Moreno – Membre du Congrès (Mexique)
- M. Antonio Azuela de la Cueva – Institut de recherches sociales de l’UNAM
- M. Ibrahim Thiaw – Directeur exécutif adjoint du Programme des Nations Unies pour l’Environnement

Modérateur : M. David Barron – Président d’International Conservation Caucus Foundation (ICCF)

Table ronde 2.2 Villes durables et résilientes

Hôte : S.E. M. Juan Jose Guerra Abud – Ministre de l’Environnement et des Ressources naturelles (Mexique)

Intervenants :

- M. Gino Van Begin – Secrétaire général d’ICLEI
- Mme Maimunah Mohd Sharif – Maire de Seberang Perai (Malaisie)
- M. Bernardo Baranda Sepulveda – Directeur régional de l’Institute for Transportation and Development Policy pour l’Amérique latine
- M. Boris Graizbord – Coordinateur, LEAD Mexico, Colegio de Mexico

Modérateur : M. Ede Ijjasz-Vasquez – Directeur du développement durable à la Banque mondiale

Table ronde 3.1 Liens entre ressources hydriques, alimentaires et énergétiques

Hôte : M. Leonardo Beltran Rodriguez – Vice-ministre l’Énergie en charge de la Planification et de la Transition énergétique (Mexique)

Intervenants :

- M. Dan Glickman – Directeur exécutif du Programme du Congrès des États-Unis à l’Institut Aspen (ancien Secrétaire à l’agriculture des États-Unis)
- Mme Monique Barbut – Secrétaire exécutive de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
- M. Shenggen Fan – Directeur général de l’Institut international de recherches sur les politiques alimentaires
- Mme Sara Scherr – Présidente d’EcoAgriculture Partners

Modérateur : M. Andrew Steer – Président et directeur général du World Resources Institute (WRI)

Table ronde 3.2 Matières premières durables

Hôte : M. Leonardo Beltran Rodriguez – Vice-ministre de l’Énergie (Mexique)

Intervenants :

- M. Carter Roberts – Président et directeur général du Fonds mondial pour la nature
- Mme Ana Paula Tavares – Vice-présidente exécutive de Rainforest Alliance
- Mme Susan Jackson – Présidente de l’International Seafood Sustainability Foundation
- M. Agustin Mascotena – Directeur exécutif de la Table ronde sur le soja responsable
- M. Darrel Webber – Secrétaire général de la Table ronde sur l’huile de palme durable

Modérateur : M. Andrew Steer – Président et directeur général du World Resources Institute (WRI)

Table ronde 4 Accords multilatéraux sur l’environnement et Cadre pour l’après-2015 : un programme tourné vers l’avenir

Hôte : S.E. M. Jose Antonio Meade Kuribrena – Ministre des Affaires étrangères (Mexique)

Intervenants :

- Mme Amina Mohammed – Conseillère spéciale pour la planification du développement pour l’après-2015 à l’ONU
- M. Ibrahim Thiaw – Directeur exécutif adjoint du PNUE et secrétaire général adjoint de l’ONU

- M. Rajendra Pachauri – Président du GIEC et directeur général de TERI (The Energy and Resources Institute)
- M. Jeffrey Sachs – Directeur de l’Earth Institute à l’Université Columbia et directeur du Réseau des solutions pour le développement durable
- M. William Moomaw – Professeur de politique environnementale internationale à la Fletcher School de l’université Tufts

Modérateur : Homi Kharas – Directeur adjoint de l’économie et du développement mondiaux à la Brookings Institution

Point 14 de l’ordre du jour Allocutions des chefs des Agences du FEM

17. M. LI Yong, directeur général de l’Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, fait une déclaration, et un message vidéo de M. Jim Yong Kim, président de la Banque mondiale, diffusée.

Point 15 de l’ordre du jour Déclarations des représentants des Conventions

18. M. Braulio Ferreira de Souza Dias, secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique, et Mme Fatoumata Kieta-Ouane, secrétaire exécutive du Secrétariat intérimaire de la Convention de Minamata sur le mercure font également une déclaration.

Point 16 de l’ordre du jour Allocutions au nom des groupes de pays

19. Les représentants des groupes de pays du FEM ainsi que quelques autres participants prononcent une allocution.

Point 17 de l’ordre du jour Allocution d’un représentant des organisations de la société civile

20. Un représentant du Réseau des organisations de la société civile accréditées par le FEM (Réseau FEM d’OSC) prononce une allocution au nom de la communauté des OSC.

Point 18 de l’ordre du jour Synthèse des tables rondes de haut niveau

21. La directrice générale du FEM, Mme Naoko Ishii, M. Jeffrey Sachs, directeur du Earth Institute à l’Université Columbia, échangent leurs points de vue sur certains des sujets abordés lors des tables rondes.

Point 19 de l’ordre du jour Compte rendu du président

22. Conformément aux dispositions du paragraphe 24 du Règlement intérieur, l’Assemblée approuve le Compte rendu des délibérations présenté par le président.

23. Le président de l'Assemblée présente un document qui reprend le message général de l'Assemblée.

24. La directrice générale et présidente du Fonds pour l'environnement mondial et le président de l'Assemblée prononcent les allocutions de clôture de l'Assemblée.

Pièce jointe 1 : Décision de l'Assemblée

La cinquième Assemblée du FEM,

Vu le paragraphe 34 de l'Instrument pour la restructuration du Fonds pour l'environnement mondial,

Ayant examiné les amendements recommandés par le Conseil,

1. Approuve par consensus les modifications suivantes à apporter à l'Instrument :

Supprimer l'actuel paragraphe 6 et le remplacer par un paragraphe 6 nouveau qui devrait se lire comme suit :

6. Pour contribuer à la réalisation de ses objectifs, le FEM :

a) Met en œuvre, le mécanisme financier prévu pour l'application de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), à titre intérimaire, conformément aux arrangements ou accords de coopération pouvant être conclus en application des dispositions des paragraphes 27 et 31 du présent Instrument. Le FEM est également prêt à couvrir l'intégralité des coûts convenus des activités décrites au paragraphe 1 de l'article 12 de la CCNUCC. Le FEM se tient prêt à continuer de servir les objectifs du mécanisme financier prévu pour l'application de la CCNUCC s'il en est prié par la Conférence des Parties en vertu du paragraphe 4 de l'article 11 de la CCNUCC. À ce titre, le FEM se conforme aux directives de la Conférence des Parties, à laquelle il rend compte, et qui décide des politiques, des secteurs d'action prioritaires et des critères d'attribution des ressources en rapport avec la CCNUCC conformément aux dispositions du paragraphe 1 de l'article 11 de cette convention ;

b) Est, à titre intérimaire, la structure institutionnelle chargée d'assurer la mise en œuvre du mécanisme de financement prévu pour l'application de la Convention sur la diversité biologique (CDB), conformément aux arrangements ou accords de coopération pouvant être conclus en application des dispositions des paragraphes 27 et 31 du présent Instrument. Le FEM se tient prêt à continuer de servir les objectifs du mécanisme de financement prévu pour l'application de la CDB s'il en est prié par la Conférence des Parties en vertu du paragraphe 3 de l'article 21 de la CDB. À ce titre, le FEM se conforme aux directives de la Conférence des Parties, à laquelle il rend compte, et qui décide des politiques, des secteurs d'action prioritaires et des critères d'attribution des ressources aux

fins de la CDB conformément aux dispositions du paragraphe 1 de l'article 21 de cette convention ;

c) Se tient prêt à jouer le rôle de l'entité faisant office de mécanisme de financement de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants. À ce titre, le FEM se conforme aux directives de la Conférence des Parties, à laquelle il rend compte, et qui décide des politiques, de la stratégie, des secteurs d'action prioritaires et des critères d'attribution des ressources aux fins de la Convention conformément aux dispositions du paragraphe 7(a) de l'article 13 de ladite Convention ;

d) Se tient prêt à faire office de mécanisme financier de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (CNULD), au sens des articles 20, paragraphe 2 (b), et 21 de ladite Convention. Le Conseil examine et approuve les dispositions visant à faciliter la collaboration entre le FEM et les instances de la CNULD, et à promouvoir la coopération plurinationale en faveur des pays touchés, particulièrement en Afrique ; et

e) Est l'une des entités constitutives du mécanisme de financement de la Convention de Minamata sur le mercure, au sens des paragraphes 5, 6 et 8 de la Convention. À ce titre, le FEM est placé sous la direction de la Conférence des Parties à laquelle il rend compte, et qui énonce des orientations sur les stratégies, politiques et priorités programmatiques globales, ainsi que sur les conditions requises pour avoir accès aux ressources financières et utiliser ces dernières. En outre, le FEM reçoit de la Conférence des Parties des orientations sur une liste indicative de catégories d'activités qui pourraient bénéficier d'un soutien ; et il fournit des ressources pour couvrir les surcoûts convenus liés aux avantages environnementaux mondiaux et l'ensemble des coûts convenus de certaines activités habilitantes, conformément aux dispositions du paragraphe 7 de la Convention de Minamata sur le mercure.

Supprimer les alinéas e) et f) du paragraphe 2 de l'Instrument et les remplacer par un alinéa e) nouveau qui devrait se lire comme suit :

e) produits chimiques et déchets.

Supprimer l'alinéa b) du paragraphe 9 et le remplacer par un alinéa b) nouveau qui devrait se lire comme suit :

b) Toutes les autres subventions du FEM sont accordées aux pays bénéficiaires qui remplissent les conditions requises et, le cas échéant, au titre d'autres

activités allant dans le sens des objectifs du Fonds, conformément au présent paragraphe et à tout critère d'éligibilité complémentaire déterminé par le Conseil. Un pays peut bénéficier des subventions du FEM s'il remplit les conditions requises pour emprunter à la Banque mondiale (BIRD et/ou IDA) ou pour bénéficier de l'assistance technique du PNUD sur la base des montants ciblés pour l'allocation des ressources de base (plus précisément TRAC-1 et/ou TRAC-2). Les subventions du FEM aux activités qui se situent dans un domaine d'intervention relevant de l'une des conventions visées au paragraphe 6, mais qui n'entrent pas dans le cadre du mécanisme financier de ladite convention, ne sont accordées qu'aux pays bénéficiaires remplissant les conditions requises qui sont parties à la convention considérée.

Supprimer le paragraphe 11 et le remplacer par un paragraphe 11 nouveau qui devrait se lire comme suit :

11. Le FEM est doté d'une Assemblée, d'un Conseil et d'un Secrétariat qui comprend un bureau indépendant d'évaluation. En vertu des dispositions du paragraphe 24, un Groupe consultatif pour la science et la technologie (STAP) fournit les avis appropriés.

Prolonger le paragraphe 21 pour inclure le Bureau indépendant d'évaluation en y ajoutant un alinéa i) nouveau qui devrait se lire comme suit :

21. i) un bureau indépendant d'évaluation est mis en place sous la responsabilité d'un directeur nommé par le Conseil, auquel il rend compte, dont la fonction sera d'effectuer des évaluations indépendantes conformes aux décisions du Conseil ; et

L'alinéa i) deviendrait le nouvel alinéa j) qui devrait se lire comme suit :

j) remplir toutes autres fonctions assignées au Secrétariat par le Conseil.

2. Invite la directrice générale et présidente du FEM à soumettre cette modification aux Agences de mise en œuvre et à l'Administrateur et à leur demander de l'adopter conformément à leurs règles et procédures respectives.

3. Invite la directrice générale et présidente du FEM à informer tous les Participants de l'entrée en vigueur de cette modification une fois approuvée par les Agences de mise en œuvre et l'Administrateur. »